

00 000825

389

NOTES SUR L'ÉTAT DES PÊCHES ARTISANALES  
EN CASAMANCE

PAR

ALASSANE SAMBA

RAPPORT INTERNE

N° 71

## NOTES SUR L'ETAT DES PECHEES ARTISANALES EN CASAMANCE

ce document tente de faire l'état des connaissances sur la pêche artisanale en Casamance : il s'appuie sur des éléments recueillis par le CRODT de 1979 à 1983, sur des rapports annuels de la BOPM. Il insiste beaucoup plus sur le volet pêche du poisson.

### 1. DESCRIPTION DE LA PECHE

#### 1.1. RECENSEMENT DES POINTS DE DEBARQUEMENT :

En Casamance les opérations de recensement menées par le CRODT se sont toujours limitées à la basse Casamance et aux pirogues pêchant en mer (tabl. 1). Cette zone présente quelques particularités :

- les villages de pêche sont nombreux et souvent les petits sont inaccessibles par voie terrestre ;
- la plupart des pêcheurs qu'on y trouve sont des campagnards venant du Saloum, de la Petite Cote, du Cap-Vert, de Saint-Louis ; en septembre, avec le départ des saisonniers, le nombre de pirogues actives baisse,
- presque tous les produits sont collectés et commercialisés dans trois centres, Kafoutine, Ziguinchor et Cap Skirring. Ce dernier point a été interdit aux pêcheurs migrants qui sont maintenant basés à Boucotte.
- les pirogues de fleuve sont très nombreuses dans cette zone et ne servent pas toutes à la pêche.

Depuis quelques années, certains organismes (GOPEC, CARITAS) mènent des actions en direction du développement de la pêche artisanale en dotant les autochtones de moteurs et filets de pêche, au travers de groupements organisés. Ces initiatives rencontrent d'énormes difficultés.

Pratiquement toutes les pirogues actives dans cette zone sont motorisées.

En amont de Ziguinchor, la pêche est faite presque uniquement dans l'estuaire et les bolons. Les données disponibles (tabl. 2) ont été recueillies lors d'un recensement effectué en 1979. Les points de pêche les plus importants sont Goudomp (où il existe un centre de perfectionnement des pêcheurs) Ziguinchor et Baghagha. Seuls 18 % des pirogues sont motorisées et servent à la pêche crevettière.

En conclusion, il faut retenir que ces recensements sont très incomplets. Vu les difficultés des opérations de terrain.

#### 1.2. ZONES ET ACTIVITES DE PECHE

On peut distinguer trois zones de pêche en Casamance (fig. 1) :

- la zone maritime en aval de Ziguinchor : les activités de pêche se déroulent en saison sèche principalement avec l'installation des saisonniers (60 à 70 % des pêcheurs) venus du nord (niominkas, lébous et guet ndariens).

La plupart des points sont accessibles par voie d'eau uniquement et le poisson pêché dans ce secteur est convoyé vers les points de vente tels Ziguinchor qui possède la seule usine à glace du secteur. La quasi totalité de la production débarquée par les pirogues est consommée sur place (63 %), une autre partie (32 %) est transformée et le reste envoyé à l'extérieur (par exemple de Kafountine à Dakar par des camions de mareyeur) (Kébé, mai 1983).

Dans cette zone, la distinction entre pêche maritime et pêche fluvio-lagunaire apparaît d'un intérêt limité. Les projets du GOPEC et de CARITAS suscitent un engouement pour la pêche motorisée et préparent le passage de la pêche en fleuve à la pêche en mer avec la fourniture par ces organismes de moteurs et filets, et la formation assurée des futurs pêcheurs (Chauveau, 1982).

La zone située entre Ziguinchor et Goudomp, déterminée par l'arrêté ministériel n° 009656 du 22 août 1979 comme étant la zone autorisée de pêche à la crevette, il y existe des points de pêche assez importants ou un gros effort est dirigé vers la capture de poissons. C'est dans cette zone que se concentrent les pêcheurs à la crevette presque tous originaires du Fouta et du Walo.

Le type de pêche actuellement utilisé pour capturer la crevette (piquets et engins fixes) constitue une gêne pour les engins de pêche au poisson (senne de plage notamment).

Dans ce secteur la rive droite du fleuve n'abrite aucun village important : les facilités offertes par la route du sud incitent les pêcheurs à débarquer leurs produits sur la rive gauche.

La pêche au poisson est faite à partir de pirogues à rame utilisant les filets maillants pour petits pélagiques : les débarquements ont surtout lieu le matin.

La zone située en amont de Goudomp : elle est moins connue mais on devra y assister à un développement de la pêche du poisson avec l'extension de la zone de pêche de la crevette. Pour le moment on y trouve deux points de débarquement importants (plus Sédhiou peut-être qui n'a pas pu être visité) : Diattacounda et Simbandibrossou.

On avait remarqué la présence des sennes de plage uniquement dans cette zone elles sont presque toutes propriétés de campagnards Walo-Walo. La campagne de pêche dure principalement de septembre à juillet. Avec les fluctuations de la salinité dans l'estuaire, cette zone recèle certaines années des grosses crevettes, leur présence motivant les incursions frauduleuses des pêcheurs de crevettes.

On a noté aussi dans cette zone l'utilisation de palangres de fond.

En règle générale aussi, il est intéressant de noter que les sorties des pêcheurs n'excèdent pas 12 h par jour.

### 1.3. ENGINS DE PECHE ET ESPECES DEBARQUEES

Dans la zone sous influence marine, le type de pêche dominant est la pêche au filet maillant utilisé surtout par les campagnards, les pêcheurs autochtones n'étant pas encore très aguerris et combinant pêche et agriculture.

Les filets maillants sont utilisés comme :

- filets dormants : ce sont souvent des filets à grandes mailles (120 à 160 mm étirée) pour la capture de brochets, requins, silures et capitaines,
- filets "trainants" : ces filets sont utilisés comme engins actifs, à la traine de la pirogue,
- filets dérivants : au gré du courant. Les deux derniers types de filets sont à petites mailles (60 à 80 mm étirée) pour la capture de mulets, ethmaloses.

Les sennes de plage utilisées sont de taille modeste, leurs mailles sont très petites et elles pêchent des mulets, tilapia et ethmaloses surtout juvéniles, Les sennes de plage peuvent être associées dans la même pirogue à des filets maillants.

Dans cette zone on note l'inexistence de sennes tournantes et filets maillants encerclants.

Dans la zone en amont de Ziguinchor, les engins sont très nombreux pour la pêche des crevettes et la pêche des poissons, On peut essayer de classer ces derniers en deux groupes :

- engins actifs : ce sont les éperviers (très nombreux) capturant le long des

bourges, les petits pélagiques et des tilapia, les filets "trainants" et dérivants, et les sennes de plage.

- engins passifs : ce sont les filets maillants dormants, et les palangres ou "armanding". Les dernières sont constitués d'une ligne de fond pouvant atteindre 200 m, munis d'avançons avec hameçons appâtés (une centaine environ) placés à 1 ou 2 m les uns des autres. Outre ces deux principaux engins il existe surtout dans la zone de pêche des crevettes certaines constructions ou barrages limitant la navigabilité ou interdisant l'utilisation des sennes de plage : on peut noter pour mémoire les "Kayas" ou barrages, les "félé-félé" et les pieux plantés dans le cheval pour la pêche à la crevette,

Dans cette zone le tilapia constitue l'espèce dominante dans les débarquements : pour l'ensemble de la Casamance elle représente environ 36 % des captures (source DOPM 1983).

#### 1.4. CAPTURES ET RENDEMENTS

Débarquements de poissons : les quantités débarquées en 1982 ont été estimées -#- ; 8.797 tonnes (tabl. 3). Le tilapia constitue l'espèce principale : il est surtout pêché en amont de la zone de pêche de la crevette avec des sennes de plage, Une enquête menée en 1978 et 1979 a permis de déterminer les espèces dominantes par secteur, ainsi que **les** engins les plus utilisés.

PORT DE DEBARQUEMENT	ENGIN PRINCIPAL	ESPECE DOMINANTE	Rend. moyen par sortie
Kafountine	Filet maillant à grandes mailles	Pseudotolithus spp.	150 kg
Ziguinchor	" "	Sphyraena piscatorum	60 kg
Niaguiss	Filet maillants à petites mailles	Ethmalosa dorsalis	37 kg
Baghagha	" "	" "	83 kg
Adéane	" "	" "	32 kg
Tambacoumba	" "	" "	37 kg
Goudomp	Senne de plage	Tilapia spp.	311 kg
Diattacounda	" "	" "	2000 kg
Simbandi Brassou	" "	" "	1074 kg

On a remarqué pendant les recensements que les gros individus capturés dans la zone maritime sont commercialisés en frais vers l'intérieur du pays ou transformés (salé séché). Par contre les ethmaloses et tilapia sont largement consommés en Casamance, frais ou transformés : elles sont très importantes pour le commerce local. En 1982, l'inspection des pêches avait signalé une chute importante des captures pour ces deux espèces ainsi qu'une diminution dans les tailles des individus capturés. Ces deux constatations seraient peut être liées d'une part à l'extension en amont de la zone de pêche des crevettes qui interdit la pêche à la senne de plage à Goudomp, et d'autre part à la présence de senne de plage à très petites mailles,

Il y avait même, à la récolte, beaucoup de poissons non commercialisables. Des renseignements obtenus déjà en 1977 indiquaient une taille modale de 20 cm à Goudomp et 16 cm à Simbandi pour *C. nilotica*, 19 cm à Goudomp et Ziguinchor pour *C. thoma*, etc.

Rendements : A titre indicatif, quelques données sont fournies par engin sur le tableau ci-dessus, mais ces données remontent à 1979.

On nous avait signalé en 1982, lors d'une réunion à Ziguinchor, une baisse générale des rendements des principaux engins. Des enquêtes plus récentes et plus précises devront corroborer ces informations.

Tableau 1 Recensement de point, : de débarquements et unités de pêche en mer

Pirogue	1 9 8 2						1 9 8 3					
	SF		L/FM		TOTAL		SP		L/FM		TOTAL	
	AVR	SEPT	AVR	SEPT	AVR	SEPT	AVR	SEPT	AVR	SEPT	AVR	SEPT
ABENE	0	0	9	4	9	4	0	0	9	6	9	6
DIANA	0	0	5	4	5	4	0	0	0	3	0	3
KAFOUNTINF	0	0	63	11	63	11	0	0	65	15	65	15
SALOULOU	1	1	17	11	18	12	1	0	15	39	16	39
BOUNE	0	0	2	0	2	0	0	0	1	4	1	4
BOKO		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
KAYELO	0	0	1	0	1	0	0	0	0	2	0	2
MANTATE		0	-	0	-	0	0	0	2	1	2	1
SANKOYE		-	-	-	-	-	0	0	7	0	7	0
ELINKINE	0	2	16	4	16	6	2	0	10	10	12	10
KARABANE	0	0	18	0	18	0	0	0	2	3	2	3
OURONG	0	0	2	0	2	0	0	0	4	1	4	1
KACHIOUANE	0	0	2	0	2	0	0	0	2	1	2	1
NIKINE		-	-	-	-	-	-	0		2		2
DIOGUE	0	0	5	13	5	13	0	0	11	24	11	24
Pte St GEORGES;	13	2	6	1	19	3	9	3	15	8	24	11
ZIGUINCHOR	6	2	8	10	14	12	0	2	13	14	13	16
BOUDIEDIETE	0	4	4	13	4	17	0	0	4	3	4	3
DJIMBERING	0	0	4	0	4	0	0	0	8	3	8	3
CAP SKIRRING	0	0	12	16	12	16	0	-	8		8	
BOUCOTTE		-	-	-	-	-	0	0	54	0	54	0
KASSEL		-	-	-	-	-	-	0		1		1
TOTAL	20	11	174	87	194	98	12	5	230	140	242	145

Tableau 2.- Recensement des points de débarquement et unités de pêche en estuaire (Sène : mai 1979)

SITES	PIROGUES ACTIVES		ENGINS UTILISES				
	à moteur	à rame	SP	FM g m	FM P.m	E <sub>p</sub>	Pal/L
Ziguinchor	26	50	-	32	30	40	10
Niaguiss		10	-	5	7	10	-
Baghagha	8	40	-	10	30	15	20/5
Adeane	3	12	-	2	10	10	-
Tambacoumba		26	-	1	12	40	-
Goudomp	18	120	8	20	240	10	-
Diattacounda	4	21	2	20	25	15	-
Simbandi-Brassou	6	5	3	-		5	-
TOTAL	65	284	13	90	444	145	35

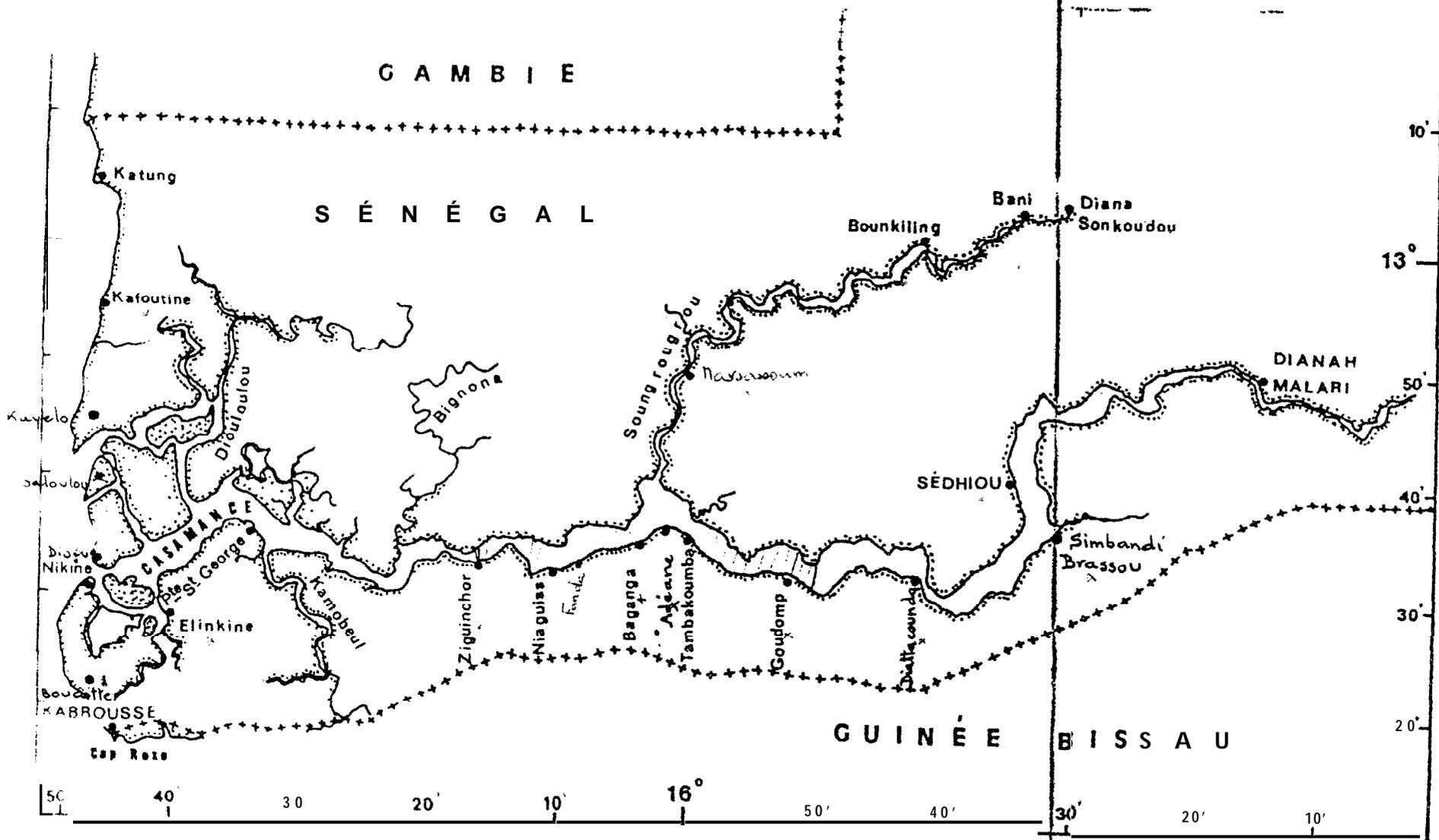
Tableau 1 - Mises à terre mensuelles par espèce (en tonnes) - sources BOPM

espèce	JANV	FEBV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEP	OCT	NOV	DEC	TOTAL
...	206	107	159	196	200	192	112	27	0	25	54	59	1 242
...	84	132	109	138	120	74	38	52	62	74	71	497	...
...	75	112	131	104	38	41	55	48	46	71	41	487	...
...	72	136	125	108	53	69	55	51	36	57	44	573	...
...	30	124	82	99	93	17	4	2	15	32	70	289	...
...	12	15	62	52	27	21	14	13	13	13	13	267	...
...	23	11	3	4	3	2	3	8	15	14	14	114	...
...	3	5	16	4	0	0	0	0	0	29	23	47	...
...	10	5	7	4	10	1	4	7	9	9	9	71	...
...	2	2	4	6	3	2	13	5	7	9	3	68	...
...	4	9	9	9	0	1	0	0	0	0	0	45	...
...	39	50	11	37	4	2	25	30	4	4	11	289	...
TOTAL	713	971	944	1008	873	542	481	473	622	699	794	797	8 032
RAPPEL 1981	114	797	692	835	806	675	573	638	626	649	514	513	8 032

(1) Capitaine regroupe les genres pseudolithus et polydactylus

(2) Mises à terre des genres homarus, caranx, lithinus

200



- Estuaire de la Casamance

2.1 Problèmes soulevés :

L'objet Su programme de recherche sur les pêches est

- d'évaluer les potentiels de l'estuaire et de la façade maritime,
- d'étudier l'impact des modifications de l'environnement sur les principaux stocks exploités.

Ces objectifs trouvent leurs justifications dans de nombreux problèmes soulevés dans le précédent chapitre. Ces problèmes rejoignent trois axes de recherches qui peuvent être présentement dégagés en attendant de disposer d'informations plus actuelles et plus détaillées. Ce sont :

- nécessité de disposer de données complètes et fiables sur la pêche dans la région,
- étude de l'écologie, de la biologie et de la pêche des principales espèces exploitées,.
- étude d'une réglementation adéquate de la pêche en estuaire surtout, ce dernier volet pouvant être partie intégrante du volet précédent.

2.2. Opérations de recherche envisagées:

2.2.1. Mise en place d'un système de collecte des statistiques de pêche : vu le nombre très élevé des points de pêche, les difficultés de communication par voie terrestre et la saisonnalité de la pêche, il sera difficile dans l'immédiat de proposer un schéma d'échantillonnage adapté. Il faudra procéder à une description poussée de la pêche (espèces, zones de pêche, engins, rapport de production), en rapport avec les socio-économistes, procéder à des recensements (par voie aérienne si possible) des sites et unités de pêche permettant de bien individualiser points de pêches et points de débarquement, pour dégager la spécificité de La Casamance. Ceci peut faire l'objet d'un programme de départ de 6 mois dans la région : il pourra permettre, après analyse, de mettre en place d'autres opérations à moyen ou long terme. Il sera utile de tenir compte de l'expérience de CARITAS qui avait mis sur place un système de fiches de marée au niveau des coopératives de pêcheurs.

2.2.2. Etude de l'écologie, de la biologie et de la pêche des principales espèces : selon nos connaissances actuelles, les espèces les plus intéressantes sont les capitaines genre *Pseudotolithus* et les silures genre *Arius* du côté mer, les crevettes *tilapia*, mullet, *ethmalose*, côte fleuve.

Cette opération ne pourra être définitivement établie qu'après l'opération 1 qui aura permis de préciser l'importance de ces espèces. Néanmoins, on peut dès à présent envisager de mener une étude sur les espèces "de fleuve" qui sont d'une importance vitale pour la région, tant pour l'alimentation de la population que pour les revenus générés. L'étude de ces espèces s'intéressera aux potentiels biologiques, aux formes d'exploitation (engins, techniques), aux schémas saisonniers de disponibilités des ressources et de leurs mouvements. Elle permettra également de suivre ou de prévoir les conséquences des aménagements prévus (barrage anti-sel) au niveau du fleuve, d'identifier les espèces et zones pouvant se prêter à l'aquaculture. La première phase de cette étude pourra être mise à profit pour collecter et étudier les documents publiés ayant trait à ces espèces et à leur pêche.

### 2.2.3. Etude de la réglementation pour la pêche dans le fleuve,

Réglementer la pêche au niveau de la Casamance pose beaucoup de problèmes. Une réglementation existe déjà mais les recherches qui seront menées devront rendre celle-ci plus efficiente : les études porteront sur les zones et Les engins.

En Casamance, la délimitation de zones de pêche à crevettes est source de fréquents conflits : les engins passifs et leurs accessoires employés pour la pêche à la crevette interdisent l'utilisation des engins actifs de pêche au poisson (exemple : senne de plage). De plus certains engins interdits sont actuellement employés ainsi que des filets à taille de maille inférieure à la normale, ce qui explique la capture de beaucoup de jeunes individus.

L'étude préconisée dans cette opération portera sur une étude fine des engins actuels et de leur efficacité. Cette étude sera complétée par des tests sur des engins à construire et à proposer aux pêcheurs de crevettes et de poissons (choix des engins à faire après opérations 1 et 2).

A partir de l'opération 2, on connaîtra mieux la biologie et l'écologie des principales espèces. Cette connaissance permettra de proposer des périodes et zones éventuelles d'interdiction de pêche ou de modifier la réglementation actuelle.

### 2.3 Résultats attendus :

- Obtention en collaboration avec la DOPM de chiffres plus fiables et plus complets sur les débarquements de la pêche artisanale,

- description détaillée de la pêche piroguière : points de débarquements , unités de pêche, engins de pêche, populations de pêcheurs et leurs mouvements, devenir des produits pêchés ou "cueillis", coopératives, interventions en milieu pêcheurs (GOPEC, CARITAS),
- connaissance des principaux stocks exploités, de leurs mouvements et des possibilités d'aquaculture,
- modélisation de la pêcherie en tenant compte des facteurs d'environnement,
- amélioration de l'efficacité des engins actuellement utilisés, et introduction de nouveaux engins,
- réglementation plus efficiente de la pêche dans le fleuve,
- aménagement de la pêcherie de Casamance en intégrant les conditions socio-économico-culturelles.

## 2 PRINCIPALES VOIES DE RECHERCHE.

### 2.1 Problèmes soulevés :

L'objet du programme de recherche sur les pêches est

- d'évaluer les potentiels de l'estuaire et de la façade maritime,
- d'étudier l'impact des modifications de l'environnement sur les

principaux stocks exploités.

Ces objectifs trouvent leurs justifications dans de nombreux problèmes soulevés dans le précédent chapitre. Ces problèmes rejoignent trois axes de recherches qui peuvent être présentement dégagés en attendant de disposer d'informations plus actuelles et plus détaillées. Ce sont :

- nécessité de disposer de données complètes et fiables sur la pêche dans la région,
- étude de l'écologie, de la biologie et de la pêche des principales espèces exploitées,
- étude d'une réglementation adéquate de la pêche en estuaire surtout., ce dernier volet pouvant être partie intégrante du volet précédent.

### 2.2. Opérations de recherche envisagées:

2.2.1. Mise en place d'un système de collecte des statistiques de pêche : vu le nombre très élevé des points de pêche, les difficultés de communication par voie terrestre et la saisonnalité de la pêche, il sera difficile dans l'immédiat de proposer un schéma d'échantillonnage adapté. Il faudra procéder à une description poussée de la pêche (espèces, zones de pêche, engins, rapport de production), en rapport avec les socio-économistes, procéder à des recensements (par voie aérienne si possible) des sites et unités de pêche permettant de bien individualiser points de pêches et points de débarquement, pour dégager la spécificité de la Casamance. Ceci peut faire l'objet d'un programme de départ de 6 mois dans la région : il pourra permettre, après analyse, de mettre en place d'autres opérations à moyen ou long terme. Il sera utile de tenir compte de l'expérience de CARITAS qui avait mis sur place un système de fiches de marée au niveau des coopératives de pêcheurs.

2.2.2. Etude de l'écologie, de la biologie et de la pêche des principales espèces : selon nos connaissances actuelles, les espèces les plus intéressants sont les capitaines genre *Pseudolithus* et les silures genre *Arius* du côté mer, les crevettes *tilapia*, mullet, ethmalose, côté fleuve.

Cette opération ne pourra être définitivement établie qu'après l'opération 1 qui aura permis de préciser l'importance de ces espèces. Néanmoins, on peut dès à présent envisager de mener une étude sur les espèces "de fleuve" qui sont d'une importance vitale pour la région, tant pour l'alimentation de la population que pour les revenus générés. L'étude de ces espèces s'intéressera aux potentiels biologiques, aux formes d'exploitation (engins techniques), aux schémas saisonniers de disponibilités des ressources et de leurs mouvements. Elle permettra également de suivre ou de prévoir les conséquences des aménagements prévus (barrage anti-sel) au niveau du fleuve, d'identifier les espèces et zones pouvant se prêter à l'aquaculture. La première phase de cette étude pourra être mise à profit pour collecter et étudier les documents publiés ayant trait à ces espèces et à leur pêche.

### 2.2.3. Etude de la réglementation pour la pêche dans le fleuve.

Réglementer la pêche au niveau de la Casamance pose beaucoup de problèmes. Une réglementation existe déjà mais les recherches qui seront menées devront rendre celle-ci plus efficiente : les études porteront sur les zones et les engins.

En Casamance, la délimitation de zones de pêche à crevettes est source de fréquents conflits : les engins passifs et leurs accessoires employés pour la pêche à la crevette interdisent l'utilisation des engins actifs de pêche au poisson (exemple : senne de plage). De plus certains engins interdits sont actuellement employés ainsi que des filets à taille de maille inférieure à la normale, ce qui explique la capture de beaucoup de jeunes individus.

L'étude préconisée dans cette opération portera sur une étude fine des engins actuels et de leur efficacité. Cette étude sera complétée par des tests sur des engins à construire et à proposer aux pêcheurs de crevettes et de poissons (choix des engins à faire après opérations 1 et 2).

A partir de l'opération 2, on connaîtra mieux la biologie et l'écologie des principales espèces. Cette connaissance permettra de proposer des périodes et zones éventuelles d'interdiction de pêche ou de modifier la réglementation actuelle.

### 2.3 Résultats attendus :

- Obtention en collaboration avec la DOPM de chiffres plus fiables et plus complets sur les débarquements de la pêche artisanale,

- description détaillée de la pêche piroguière : points de débarquements , unités de pêche, engins de pêche, populations de pêcheurs et leurs mouvements, devenir des produits pêchés ou "cueillis", coopératives, interventions en milieu pêcheurs (GOPEC, CARICAS),

- connaissance des principaux stocks exploités, de leurs mouvements et des possibilités d'aquaculture,

- modélisation de la pêcherie en tenant compte des facteurs d'environnement ,

- amélioration de l'efficacité des engins actuellement utilisés, et introduction de nouveaux engins,

- réglementation plus efficiente de la pêche dans le fleuve,

- aménagement de la pêcherie de Casamance en intégrant les conditions socio-économico-CultureLles.